

Politique sociale et société créole : une sociologie des effets du RMI à La Réunion

Nicolas Roinsard

Maître de conférences en sociologie à l'université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand). Membre du CRESPPA/CNRS (équipe GTM).

De son instauration en 1989 jusqu'à son remplacement en 2011 par le revenu de solidarité active (RSA), le revenu minimum d'insertion (RMI) a bénéficié en moyenne à une famille réunionnaise sur quatre, chiffre à mettre en relation avec le taux de chômage qui, sur la même période, dépasse les 30 % de la population active. Rompant avec les analyses classiques de la pauvreté, de l'assistanat et de l'intégration sociale couramment mobilisées dans l'étude des politiques « de lutte contre l'exclusion » en Métropole, cet article montre combien il est nécessaire, pour comprendre la nature et la mécanique des effets sociaux du RMI à La Réunion, de prendre plus largement en compte la spécificité de ce département d'outre-mer, en particulier l'héritage de la société de plantation. Celui-ci détermine, en effet, très largement le rapport au travail, aux inégalités sociales et aux relations de dépendance vécu aujourd'hui par les populations pauvres issues de la société traditionnelle et rurale, soumises depuis plusieurs générations à des effets de domination dans l'organisation économique et sociale de la société locale. Dans ce contexte, pour beaucoup de ses allocataires, le RMI aura davantage représenté un facteur d'autonomisation relative qu'un symptôme ou un vecteur de désaffiliation et de dépendance.

Loi votée le 1^{er} décembre 1988, l'instauration en France du revenu minimum d'insertion (RMI) répond alors à la croissance du chômage, en particulier le chômage de longue durée décrit, au cours des années 1980, à travers les notions d'« exclusion » et de « nouvelle pauvreté ». En parlant de « nouvelle pauvreté », l'accent était mis « non plus essentiellement sur les groupes marginaux jugés inadaptés au progrès comme cela était le cas dans les décennies

précédentes, mais sur des couches de la population considérées comme parfaitement adaptées à la société moderne et victimes malgré elles de la conjoncture économique et de la crise de l'emploi » (Paugam, 1996:12-13). Situé à la croisée des politiques assistancielles, assurancielles et de l'emploi, le RMI bouscule ainsi les principes fondateurs de la protection sociale en prenant en charge – sur le mode de l'assistance – des personnes valides mais exclues de l'emploi salarié et des garanties qui lui sont attachées. Pour autant, la relation entre revenus et travail ne disparaît pas totalement. Le droit à un revenu minimum d'existence a en effet pour corollaire le devoir de s'engager dans un processus d'insertion sociale ou – de préférence – professionnelle (articles 2, 11 et 36), le travail demeurant pour le législateur la première forme d'intégration dans la société française.

Étendu de droit aux départements français d'outre-mer (DOM) le 20 janvier 1989, le RMI y rencontre très vite un vif succès. À La Réunion, par exemple, dès 1989 près de quatre-vingt-huit mille demandes de RMI sont enregistrées, soit plus de la moitié des ménages de l'île. Près d'une famille sur quatre bénéficie fin 1989 de cette nouvelle prestation sociale (1). L'ampleur du RMI dans l'île sera constante dans les années suivantes. Ainsi, en 2004, ce département détient encore au plan national le record du plus grand nombre de bénéficiaires en proportion de sa population totale : 26 % de la population réunionnaise est alors couverte par cette prestation contre un peu plus de 3 % pour la population métropolitaine (2). De même, La Réunion compte alors à elle seule la moitié des allocataires de l'Outre-mer français.

(1) Selon la définition de la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), les bénéficiaires d'une allocation (ou personnes couvertes par une allocation) regroupent les allocataires, leur conjoint et leurs enfants.

(2) Sur quinze ans, le nombre d'allocataires a augmenté au rythme moyen de 3 % par an. Si cette croissance s'est réalisée de manière assez irrégulière sous l'effet, notamment, de l'évolution du chômage, d'une part, et de la revalorisation de certaines prestations sociales et familiales, d'autre part, on note en revanche un accroissement sensible du nombre d'allocataires au tournant des années 2001-2002, époque à laquelle le RMI a été aligné sur son niveau métropolitain (il était jusqu'alors minoré de 20 %). En prenant en compte les bénéficiaires du revenu de solidarité (RSO) créé en 2001 et destiné aux allocataires du RMI âgés de plus de 50 ans qui acceptent de se retirer du marché du travail, le nombre de personnes couvertes par une allocation au titre de la précarité (RMI et RSO) augmente alors de 15,6 % en deux ans.

Méthodologie

Outre l'usage et l'exploitation secondaire des données statistiques produites par la caisse d'Allocations familiales (CAF) et l'agence départementale d'insertion (ADI) de La Réunion, ce travail de recherche a reposé sur plusieurs enquêtes ethnographiques (observations, entretiens, récits de vie, etc.) menées entre 1999 et 2003 pour, au total, près de deux années de présence sur le terrain. Les investigations se sont déroulées dans deux quartiers très différents afin de prendre en compte les deux formes contrastées de l'habitat contemporain réunionnais. Le premier correspond au quartier traditionnel, composé d'un habitat horizontal et dans lequel la population est sédentarisée de longue date. Le second est une cité HLM, composée essentiellement d'un habitat vertical et dans lequel est recensé un nombre important de ménages isolés et de familles monoparentales. Le choix d'analyser les effets sociaux du RMI dans ces deux quartiers contrastés répondait ainsi au souci de saisir la triple mutation de l'habitat, des revenus et des rapports sociaux à La Réunion rejoignant en cela les préconisations d'Isaac Joseph (*) selon lesquelles « pour comprendre les comportements, les formes d'organisation sociale, les changements sociaux, on ne saurait se passer de prendre en compte les rapports qu'ils entretiennent avec l'espace dans lequel ils s'inscrivent nécessairement » (1984:31). Concrètement, l'analyse des effets du RMI auprès de ses bénéficiaires a reposé sur la mise en tension de

quatre types de ressources : les revenus sociaux, les revenus du travail légal, les revenus du travail non déclaré puis, enfin, les ressources monétaires et non monétaires issues des solidarités informelles. Pour chaque allocataire, pour chaque famille, l'objectif a été d'observer l'interaction et le nouvel agencement de ces différentes ressources sous l'effet *a priori* déterminant du RMI. Également répartis sur les deux terrains d'investigation, une cinquantaine de familles et soixante-quinze bénéficiaires du RMI ont été interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs. En retraçant dans chaque famille la trajectoire socioprofessionnelle vécue par chacun de ses membres adultes (grands-parents, parents et enfants), des généalogies ont été construites sur trois ou quatre générations afin de décrire l'évolution des pratiques économiques et solidaires au sein de ces groupes familiaux. Ces généalogies familiales ont ainsi permis de reconstruire une généalogie sociale et de mieux situer les changements sociaux à l'œuvre. Bien entendu, un intérêt particulier a été porté à l'époque charnière de l'introduction du RMI dans l'île, puis à la décennie qui a suivi, afin de percevoir les effets engendrés sur les solidarités antérieures ainsi que sur l'engagement des allocataires sur le marché du travail.

(*) Joseph I., 1984, *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens.

C'est très précisément sur la base de ces premières données qu'une recherche (encadré) a été menée sur l'impact et les effets sociaux de cette prestation à La Réunion (Roinsard, 2005 et 2007). Si, dans un premier temps, ces quelques données qui témoignent de l'ampleur du RMI dans l'île devaient amener à s'interroger sur le contexte socio-économique qui prévalait à la veille de l'introduction de ce nouveau minimum social – en particulier un chômage alors trois fois plus élevé qu'en Métropole et, inversement, une protection sociale minorée –, un autre impératif a rapidement été saisi, à savoir la nécessité d'appréhender le dispositif RMI à travers les structures sociales de la société réceptrice. Autrement dit : quelles sont les histoires et les cultures du travail, de l'insertion et de la pauvreté suivant que l'on se place à La Réunion ou bien en France métropolitaine ? Dans quelle mesure, par conséquent, un dispositif législatif national tel que le RMI peut-il produire des effets différents selon qu'il est appliqué dans une société créole, marquée par son histoire et son économie coloniales, ou dans une société occidentale et salariale, marquée par une histoire sociale ayant davantage permis l'intégration et la protection durables de ses membres ?

Les analyses qui ont accompagné et suivi la mise en place de ce minimum social en Métropole sont nombreuses. À l'inverse, peu de recherches ont été menées dans les DOM et encore moins de

recherches sociologiques. Les principales études réalisées à La Réunion sont le fait de la direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de l'Observatoire du développement de La Réunion (ODR), soit des enquêtes de type économique et statistique qui informent davantage du profil sociodémographique des allocataires que des changements sociaux à l'œuvre, changements qui ne peuvent être saisis sans mobiliser plus largement les apports de l'anthropologie, de la sociologie et de l'histoire de La Réunion. Une telle approche permet en retour d'éviter un autre écueil – observé également dans un certain nombre de ces études réalisées localement – consistant à plaquer les grilles métropolitaines d'évaluation du RMI au cas réunionnais. L'emprunt de ces grilles conduit inéluctablement à présenter les effets sociaux du RMI sous le seul angle des trappes de pauvreté et de l'échec flagrant des politiques d'insertion, sans apporter le moindre élément de compréhension quant à la cause et à la construction sociale de ces effets. Analyser les effets sociaux du RMI à La Réunion nécessite au contraire d'opérer une véritable rupture avec les catégories d'analyse de la pauvreté, du travail et de l'intégration sociale qui prévalent dans la société métropolitaine et dont, justement, le RMI rend tout à fait compte. Tel est l'objectif de la première partie de cet article qui restitue, brièvement, la construction de l'objet « politique sociale et société créole » à partir de l'exemple de l'application du RMI à La

Réunion. La seconde partie présente les principaux enseignements de cette enquête sous l'angle plus particulièrement de la transformation, observée ces deux dernières décennies sous l'effet de la mise en place du RMI, des rapports de travail et des modes d'intégration des populations historiquement défavorisées dans la société créole.

Les effets sociaux du RMI à La Réunion : récit de la construction de l'objet

Une nécessaire rupture avec les catégories d'analyse métropolitaines de la pauvreté et de l'intégration

L'instauration puis l'évaluation du RMI ont été l'occasion de renouveler l'approche de la pauvreté en France. Pensée comme résiduelle dans les années 1960 et 1970, la pauvreté devient, à partir des années 1980 et 1990, une caractéristique de la société salariale française en mutation. La pauvreté est le signe, plus précisément, du délitement à l'échelle de la société dans son ensemble des formes d'intégration économique et sociale édifiées durant les Trente Glorieuses (1947-1973) autour de la figure emblématique du travailleur salarié, protégé dans son emploi, intégré dans un réseau relationnel fort (famille, quartier, travail, etc.), et assuré de bénéficier dans le temps d'une protection sociale couvrant les principaux risques sociaux connus et reconnus (Castel, 1995). Les notions très en vogue durant les années 1990 de « désocialisation » (Dubar, 1996), d'« exclusion » (Donzelot, 1991 ; Paugam, 1996) ou encore de « désaffiliation » (Castel, 1991 et 1995) expriment toutes ce processus collectif de déqualification des chômeurs de longue durée, ceux que l'on nommera précisément « les nouveaux pauvres », les « surnuméraires » de la société salariale pour qui il devient « impératif » d'allouer des moyens de subsistance, tel que le mentionne l'article 1 de la loi instaurant le RMI. Si ces approches de la « nouvelle pauvreté » sont d'abord fondées sur les effets sociaux des transformations du marché du travail, elles soulignent aussi combien le déficit d'intégration par l'emploi se double très souvent d'un déficit d'intégration relationnelle (ménages isolés, familles monoparentales), soulignant par là même le processus cumulatif des formes contemporaines de vulnérabilité.

Si, comme on s'est déjà efforcé de le montrer (Roinsard, 2006), les notions d'« intégration salariale » d'un côté, et de « désaffiliation » ou d'« exclusion » de l'autre, ne permettent probablement pas d'épuiser à elles seules tous les schèmes explicatifs des transformations conjointes de l'emploi salarié et des

formes d'intégration déployées aujourd'hui par les franges les plus précarisées de la société salariale, nul doute en revanche que ces catégories d'analyse ne sont pas opérantes pour décrire la fonction sociale du travail et les modes d'intégration ou de désintégration dans la société créole. Pour le dire de manière raccourcie, La Réunion n'a pas eu ses « Trente Glorieuses ». Elle n'a pas développé un modèle d'intégration salariale à l'échelle de la société dans son ensemble. Dans le réseau hiérarchique inférieur de la société réunionnaise, les activités productives – très souvent non salariées et polyvalentes – prennent sens dans une logique collective et rationnelle de survie économique et non de conquête d'un statut social. Partant, de la même manière que l'on ne peut comprendre le sens du RMI en Métropole sans se référer à l'héritage des Trente Glorieuses et au modèle de l'intégration salariale qui a en partie caractérisé cette période, on ne peut saisir la nature et la mécanique des effets sociaux du RMI à La Réunion sans avoir à l'esprit la construction sociohistorique des inégalités sociales, des relations de dépendance, des rapports de travail et des modes d'intégration dans les anciennes sociétés de plantation. On rejoint en cela totalement les propos récents de Christian Ghasarian (2008 :13) qui, se référant à « *la violence initiale de la société de plantation* » et aux « *rapports hiérarchiques qui ont inscrit les diverses composantes de la population multiethnique dans des relations inégalitaires* », rappelle combien « *plusieurs décennies de recherche en sciences humaines et sociales à La Réunion ont montré que la compréhension de cette société ne pouvait pleinement se faire qu'en convoquant analytiquement son passé* ».

La construction sociale des inégalités et des relations de dépendance ou le poids de l'Histoire à La Réunion

Deux caractéristiques majeures de l'histoire de La Réunion – étroitement liées l'une à l'autre – doivent être soulignées pour nourrir le propos. Tout d'abord, il s'agit d'une « jeune » société : son peuplement n'a véritablement démarré qu'au début du XVIII^e siècle, sous l'effet de l'introduction croissante des esclaves. En ce sens, et d'une manière tout à fait comptable, il ne faut pas perdre de vue que l'histoire de l'île est largement dominée par l'époque coloniale qui ne prend fin qu'en 1946, date à laquelle La Réunion devient un département français. Ensuite, et d'un point de vue beaucoup plus sociologique que comptable cette fois-ci, l'histoire de La Réunion est profondément marquée par les régimes politiques et économiques coloniaux et postcoloniaux qui ont cimenté l'organisation sociale de la société locale. L'anthropologie des sociétés de plantation (3) insiste

(3) Si cette anthropologie s'est essentiellement développée sur la base de l'analyse des régions agricoles tropicales de l'Amérique latine et des Caraïbes, le rapprochement sociologique entre l'hacienda et la plantation de La Réunion a parfaitement été démontré par Jean Benoist (1983:126-141).

sur le « fait social total » que constitue la plantation en qualité de structure foncière (unité agricole de grande superficie qui tend vers la monoculture), de structure industrielle (destinée à l'exportation de la production vers la Métropole) et – c'est ce qui nous intéresse plus particulièrement ici – de structure sociale. Celle-ci est caractérisée par une division sociale très prononcée dans laquelle il est quasi impossible de franchir les barrières de classe, mais c'est aussi une division intégrée, les relations entre propriétaires et travailleurs étant régies par un jeu social d'obligations réciproques (entretien de l'individu et de sa famille en échange de sa force de travail) (Mintz, 1991). Aussi, dans ce type de société « où l'on attend plus aisément un bienfait qu'un droit, l'inégalité n'a pas besoin de prendre le masque de l'égalité ou, comme en France, de se réfugier à l'abri des pouvoirs, des privilèges collectifs et des groupes de pression. Elle est moins vécue comme une tare sociologique, comme une agression, que comme le fondement d'un courant descendant où le défavorisé espère du puissant l'octroi d'un bienfait, qui exprime la solidarité de l'un et de l'autre dans l'organisation sociale » (Benoist, 1984:229).

Fondées sur un rapport social profondément inégal, ces sociétés sont de ce fait emblématiques des conditions par lesquelles se cristallise une pauvreté intégrée et massive, une représentation fataliste du destin, lesquelles ont de grandes probabilités de se reproduire, sous une forme ou sous une autre, quand bien même la grande plantation ne sera plus la matrice de la société. Les travaux anthropologiques réalisés à La Réunion dans les années 1970 et 1980 attestent très largement de la persistance de ces représentations sociales dans le réseau hiérarchique inférieur de la société créole (4). Des travaux plus récents, menés en Guadeloupe (Attias-Donfut et Lapierre, 1997) et en Martinique (Daniel *et al.*, 2007), soulignent à leur tour combien la pauvreté intégrée a en partie survécu aux transformations de ces anciennes sociétés de plantation.

Du strict point de vue, cette fois-ci, de la distribution des groupes sociaux, l'héritage de la société de plantation transparaît également avec force dans la structuration de la nouvelle société issue de la départementalisation qui, tout en desserrant l'étau de l'immobilité sociale, ne fait que déplacer les relations de dépendance et les conditions de repro-

duction des inégalités (Pelletier, 1983). De la société traditionnelle et coloniale à la société moderne et démocratique, on observe en effet une même hiérarchisation des groupes sociaux avec, d'un côté, les détenteurs de capitaux (grands propriétaires terriens et familles de commerçants principalement) et, de l'autre, la masse des travailleurs non ou faiblement qualifiés, déclarés ou non (ouvriers agricoles, pêcheurs, dockers, domestiques, etc.) et qui, avec le temps, feront également de plus en plus l'expérience du chômage et du sous-emploi (5).

Un développement inachevé : du déclin de l'économie rurale à l'avènement du chômage de masse et du sous-emploi

À partir des années 1960, La Réunion connaît simultanément le développement d'un salariat fortement lié à la fonction publique, le déclin de sa société rurale et l'avènement d'un chômage de masse qui affecte en premier lieu les paysans, journaliers et autres travailleurs agricoles. Entre 1960 et 2000, la proportion de travailleurs agricoles dans la population active est passée de 43 % à 6 %, celle des travailleurs salariés de 70 % à 89 %, tandis que le taux de chômage est passé de 13 % à 42 % (6). La pression démographique que connaît l'île depuis un demi-siècle explique en premier lieu le niveau élevé et, pour l'heure, incompressible du chômage. Ainsi, de 1974 à 1990, la croissance du nombre d'emplois égale à 34 % ne peut faire face à celle de la population active qui, pour sa part, est de 76 %. Outre la pression démographique et le déclin des emplois agricoles, on relève deux causes majeures qui expliquent l'avènement du chômage de masse à La Réunion. Tout d'abord, le niveau de qualification exigé au sein du secteur tertiaire a longtemps pénalisé – et, dans une moindre mesure, pénalise encore aujourd'hui – les chômeurs réunionnais, en grande majorité peu ou pas qualifiés (7). Ensuite, on relève une forte corrélation entre la croissance du taux de chômage et celle du taux de l'activité féminine. Ce dernier a plus que doublé en l'espace de trente ans, passant de 22,7 % en 1967 à 50,4 % en 1999 (INSEE, 2002).

Les conditions de reproduction des inégalités à La Réunion ne se réduisent cependant pas à l'existence d'un chômage de masse qui a eu pour effet d'exclure toute une partie de la population créole de la condition salariale. En dehors des emplois

(4) Voir notamment Ottino, 1977 ; Vogel, 1978 ; Pelletier, 1983 ; Benoist, 1983 et 1984 ; Wolff, 1989.

(5) Pour compléter cette présentation de la structure sociale, on peut noter qu'apparaît également à l'époque une classe moyenne représentée essentiellement par les fonctionnaires. Mais dans la mesure où ces derniers sont majoritairement métropolitains, leur apparition ne bouscule pas de fait la hiérarchisation antérieure des groupes sociaux en présence.

(6) Le taux de 13 % date précisément de 1967, première année de mesure du chômage à La Réunion. Le taux de 42 % correspond à la mesure du chômage au sens du recensement de la population de l'INSEE, taux ramené à 36,5 % selon les critères du Bureau international du travail (BIT).

(7) En 1990, 70 % de la population âgée de 15 ans et plus étaient dépourvus de diplômes, tandis que 20 % détenaient un niveau certificat d'études primaires, brevet d'études du premier cycle, certificat d'aptitude professionnelle ou brevet d'études professionnelles.

sécurisés de fonctionnaires, le salariat qui se développe dans l'île entre 1960 et 2000 est largement marqué par le sous-emploi. Ceci s'observe, d'abord, avec les nombreux emplois salariés agricoles conclus de manière saisonnière lors des campagnes sucrières qui n'ont lieu que deux fois l'an. Ainsi, sur les soixante-dix-neuf mille six cent salariés recensés en 1986, seule la moitié (quarante et un mille quatre cent exactement) disposait d'un emploi à temps complet permanent (INSEE, 1990). Ensuite, la mise en œuvre à partir des années 1980 des premiers contrats aidés encourage à son tour le développement des contrats à durée déterminée (CDD) ainsi que le travail à temps partiel. Cette situation de sous-emploi chronique explique l'importance du recours aux activités non déclarées qui, du point de vue sociologique, s'inscrit davantage dans une économie de subsistance traditionnelle et rurale fondée sur des rapports lignagers et amicaux (Maison, 1986) que dans une stratégie de fraude organisée. Dans une étude publiée en 1996, l'INSEE estimait ainsi que La Réunion comptait environ un travailleur non déclaré pour six salariés enregistrés (Parain, 1996).

De cette brève sociologie de La Réunion ressort donc l'idée selon laquelle l'instauration du RMI dans l'île s'inscrit dans une autre logique et dans un autre contexte que ceux qui ont prévalu en Métropole. Si, en France métropolitaine, le RMI n'est que le réceptacle des mutations de la société salariale et une réponse politique visant à limiter le risque d'appauvrissement et de désaffiliation d'une partie croissante (mais mineure) de la population, la situation est autre à La Réunion car la pauvreté fait partie de l'Histoire et est intégrée, le chômage massif est structurel et le travail est doté d'une fonction essentiellement instrumentale et si peu intégrative... Partant, quel sens et, surtout, quelle fonction sociale le RMI a-t-il ainsi rempli dans cette société singulière ?

La transformation des rapports de travail et des modes d'intégration des populations défavorisées

Un nouveau souffle de protection sociale

Les premières données produites et communiquées par la caisse d'Allocations familiales (CAF) de La Réunion et l'antenne régionale de l'INSEE soulignent l'impact très important du RMI dans l'île. Un impact mesuré alors en termes essentiellement financiers. Ainsi, alors qu'en 1980 les prestations familiales s'élevaient dans l'île à 649,8 millions de francs, en 1989, la CAF verse 1,5 milliard de francs

de prestations familiales et 816,5 millions au titre du RMI. Cette nouvelle allocation représente donc plus du tiers du budget de la CAF et constitue, pour un allocataire sur trois, le seul revenu disponible. Pour parfaire cette comparaison, on notera encore que, sur la même période, la population réunionnaise augmente d'environ 16 % tandis que la croissance des prestations (familiales et sociales) versées par la CAF est pour sa part de 268 %. Cette manne financière contribue ainsi largement à l'accroissement du salaire moyen des ménages réunionnais, estimé à 25 % entre 1987 et 1991 (INSEE, 1992).

Mais si le RMI a apporté un tel souffle à la protection sociale locale, c'est aussi et surtout parce que celle-ci était alors en partie lacunaire, réduite pour beaucoup de ménages pauvres à l'aide sociale (8). Du côté du régime assurantiel, les prestations familiales et l'assurance chômage mises en œuvre dans l'île au cours des années 1980 se sont révélées assez peu adaptées aux pratiques et aux besoins singuliers des Réunionnais (Catteau *et al.*, 1992). Jusqu'en 1988, les prestations familiales sont versées sous condition de « critère d'activité ». Il fallait alors une cotisation minimale pour accéder à ces prestations, condition que ne parviennent pas à remplir nombre de chômeurs et de travailleurs non déclarés. La logique est la même concernant le régime d'assurance chômage instauré en 1980 dans les DOM. Seuls les salariés déclarés ayant subi un licenciement pouvaient prétendre à cette aide, pénalisant ainsi les nombreux travailleurs réunionnais tantôt insérés dans des réseaux d'économie souterraine, tantôt subissant un tel niveau de sous-emploi que leur niveau de cotisation au régime de l'assurance chômage ne leur permettait pas de bénéficier de droits. Avec le RMI, la réforme de l'assurance chômage ainsi que la suppression du critère d'activité qui interviennent quelques mois plus tôt, les personnes ponctuellement ou durablement exclues de l'emploi salarié deviennent ainsi réellement couvertes par le régime local de protection sociale. Une protection nouvelle qui, très tôt, produit des effets dans le monde du travail et plus particulièrement dans ses strates les moins valorisées.

Les effets du RMI sur la pratique sociale du travail

Il ne faudra pas longtemps pour mesurer certains des effets sociaux du RMI à La Réunion. En effet, dès 1989 – fait totalement nouveau dans le monde agricole –, on observe d'importantes pénuries de main-d'œuvre lors des campagnes sucrières. Le RMI, dont le montant avoisine ce que beaucoup perçoivent en travaillant de manière non déclarée dans les plantations (entre 1 600 francs et 1 800 francs par

(8) L'aide sociale comprend l'aide médicale, l'aide à l'enfance, l'aide à la famille, l'aide aux personnes âgées, aux aveugles, aux infirmes et grands infirmes. À La Réunion, dans les années 1980, plus de la moitié des dépenses effectuées au titre de l'aide sociale concernait l'aide médicale.

mois), est accusé de détourner les travailleurs agricoles du labeur. Devant l'urgence et la nécessité de trouver des bras pour couper la canne, le préfet consent alors à garantir le versement de l'allocation à ceux qui acceptent de rejoindre les plantations. Cet événement, qui se reproduira l'année suivante, annonce en réalité et de manière très explicite les effets structurels du RMI sur le rapport des hommes à l'emploi traditionnel. Nombreuses sont les biographies masculines où la dernière campagne sucrière date en effet de la fin des années 1980. Le RMI a permis à ces hommes de refuser des activités mal rémunérées et des conditions de travail éprouvantes qui, et c'est peut-être l'essentiel, renvoient à la violence historique des rapports sociaux et de production qui ont toujours prévalu au sein de la société de plantation coloniale et postcoloniale :

– « Y a des gens qui disaient qu'avec l'argent du RMI beaucoup de Créoles ne coupaient plus la canne, que c'était des fainéants [baisse le ton], des clochards et des personnes qui se font payer par le gouvernement, qui touchent l'argent du RMI et qui ne veulent plus couper la canne. Mais si par exemple on partait couper la canne, le propriétaire lui il nous faisait le coup du chameau ! Il te chargeait de canne, il te faisait travailler comme un, comme un esclave si tu veux. Il te faisait travailler comme un chameau tout le temps ».

– Et vous avez continué à couper la canne depuis 10 ans ?

– « Ah non ! ».

– Quand avez-vous arrêté ?

– « Ça fait déjà quelques années que j'ai arrêté moi ».

– Pourquoi avez-vous arrêté ? Quel a été le déclic, la décision ?

– « Ah... la décision bon... on gagne pas [grand-chose] ... avec le planteur, lui, il fait le bon bougre avec toi mais je veux dire... il t'oblige... à la base... ».

– Il te commande...

– « Il te commande, il a de l'autorité sur toi... ça fait que, à l'époque [à partir de 1989], quand tu gagnes une p'tite monnaie par là tu te dis bon... Dans le temps il fallait trimer, travailler une p'tite journée à gauche à droite avec l'un, avec l'autre camarade. On gagnait pas grand-chose du tout ! Et puis l'argent du RMI est sorti, 1 800 francs, 1 700 francs, c'était presque le maximum que... [ce que l'on pouvait gagner auparavant] et ça je le touchais tous les mois ! Tu travailles pas, la p'tite monnaie du RMI elle arrive, tu sais que tous les mois tu auras un p'tit peu de quoi faire. Quand le gouvernement nous a donné l'argent du RMI y en

a beaucoup qui n'ont plus voulu travailler » (Gaston, 55 ans, séparé, quatre enfants).

De leur côté, nombreuses également sont les femmes qui cesseront de recourir aux activités qui leur étaient traditionnellement dévolues – des gardes d'enfants et du ménage essentiellement (on parle de « *nénène* » en créole) –, activités qu'elles qualifient aujourd'hui « d'emplois sous-payés » et qui étaient alors acceptés dans une pure logique de survie économique. Une expression créole – « *sept métiers quatorze misères* » – résume assez bien cette logique économique où le travail, sous la forme de la pluriactivité et de la pauvreté laborieuse, avait une fonction essentiellement instrumentale. Le RMI a ainsi représenté, pour beaucoup, une véritable alternative historique au « travail de subsistance » et aux relations de dépendance dans lesquelles ce travail s'inscrivait.

Cette logique de retrait du marché du travail local ne s'exprime pas exclusivement à l'encontre des emplois traditionnels. Marqué par l'insécurité et la rareté de l'emploi (9), par la pérennité de conditions de travail peu attrayantes, ou encore par de faibles niveaux de rémunération, le marché du travail tel qu'il se présente aux allocataires du RMI (en général peu ou pas qualifiés) explique à son tour le caractère providentiel du revenu minimum pour ces individus en quête de nouveaux modes d'intégration économique. Ainsi, ce qui est observé en Métropole à travers l'analyse des trappes d'inactivité l'est davantage encore à La Réunion. Beaucoup d'allocataires du RMI s'installent durablement dans le dispositif assistanciel public car ils ne voient pas l'intérêt – financier d'abord, mais il y a aussi d'autres dimensions sociologiques à considérer comme, en particulier, la nature et la qualité du travail et des emplois offerts (10) – d'accéder à l'emploi et plus précisément à celui qui leur est très souvent destiné, à savoir l'emploi aidé, à durée déterminée, rémunéré au SMIC et exercé généralement à mi-temps :

– « Je travaille quand j'en ai besoin, et justement j'ai pas besoin de travailler parce que j'ai rien à y gagner. C'est sûr que s'il n'y avait pas le RMI, je serais peut-être obligée de travailler. Mais là, comme j'ai le RMI et que je vais travailler... comme moi j'ai pas de diplômes je vais travailler pour 300 euros, ça va revenir à la même chose quoi » (Flora, 22 ans, mère seule, un enfant).

– « Si une personne a des enfants, c'est pas la peine de faire un CES ! C'est surtout pas un truc à faire,

(9) À l'ampleur du chômage s'ajoute, en effet, le développement massif des emplois dits « atypiques » (contrats à durée déterminée, contrats aidés, contrats d'intérim, apprentissage, stages rémunérés) qui représentent 83 % des créations d'emplois entre 1990 et 1999.

(10) Sur la variété des raisons qui conduisent les allocataires du RMI à refuser certains emplois et certains types de travail, voir notamment Benarrosh (2000) ; Dubet et Vérétoit (2001).

elle est perdante ! Parce que quand tu gagnes le RMI, c'est par personne » (Soraya, 42 ans, mère seule, trois enfants).

Dans ces conditions, l'espérance de gain par rapport au montant du RMI et de tous ses droits connexes est donc jugé trop faible pour occuper, de surcroît, un emploi sans garanties et sans qualités compte tenu de la faible qualification des allocataires. C'est en ce sens que la mise en œuvre du revenu de solidarité active (RSA) au 1^{er} janvier 2011 dans les DOM peut interroger quant à ses effets réels : basé sur une incitation monétaire à la reprise d'emploi, le RSA n'agit en rien sur la qualité des emplois offerts et pourrait même, à l'inverse, encourager, du côté de l'offre, le développement d'un sous-emploi précaire et faiblement rémunéré (Outin, 2008) (11).

Les effets du RMI sur la pratique sociale du travail ne s'observent pas uniquement en terme de retrait du marché du travail même si, il faut bien le noter, ces stratégies concernent un grand nombre d'allocataires, en particulier ceux et celles qui appartiennent aux générations intermédiaires et supérieures, et qui reproduisent à travers l'usage des transferts sociaux une certaine « culture de la pauvreté » (Lewis, 1963), un mode de vie où la rareté des moyens se conjugue avec la faiblesse des besoins. D'autres allocataires, en revanche, cherchent à obtenir d'autres revenus que le seul RMI, soit en recourant à quelques « clés » (terme créole désignant les activités réalisées de manière ponctuelle et non déclarée), soit en faisant la demande d'un contrat aidé auprès des organismes instructeurs : principalement les mairies, l'agence départementale d'insertion (ADI) et les associations d'insertion. Du point de vue de l'anthropologie du travail, il faut bien noter ici combien l'emploi aidé est progressivement devenu l'univers de référence des populations défavorisées, reléguant ainsi les activités non déclarées au second plan, activités qui, de surcroît, peuvent mettre en péril le bénéfice du RMI en cas de découverte du litige par l'administration. La mise en œuvre du volet « insertion » du RMI a conduit à la création de nombreux emplois aidés lesquels représentent à l'époque, en moyenne annuelle, près d'un emploi salarié sur trois, et une offre d'emploi sur deux déposée à l'agence nationale pour l'emploi (12). Ces contrats étant les seuls emplois auxquels ont accès, de manière ponctuelle

et plus ou moins équitable, les allocataires du RMI et autres chômeurs de longue durée, on observe alors chez beaucoup d'entre eux le recours quasi cyclique aux minima sociaux, aux emplois aidés et aux indemnités chômage.

La juxtaposition d'une politique de l'emploi créatrice d'un grand nombre de contrats à durée déterminée et de l'assouplissement des règles relatives au bénéfice de l'assurance chômage produira rapidement ses effets. Ainsi, la création massive à partir de 1990 de contrats emploi solidarité (17 000 CES sont signés dans l'année, ce qui contribue mécaniquement à une hausse de 19 500 personnes de la population active occupée) va conduire dans son mouvement l'envolée des prestations de chômage versées par l'Assédic : celles-ci augmentent de 129 % entre 1990 et 1995. En quatorze ans à peine, la proportion de chômeurs bénéficiant des allocations de chômage a quasiment triplé, passant de 20 % en 1990 à 58 % en 2003. Il n'est nul besoin de multiplier ici les données pour prendre la mesure de l'impact direct, et surtout indirect, des emplois aidés dans les économies familiales des populations créoles défavorisées et, par conséquent, dans le maintien d'une certaine paix sociale. Comme le rappelle Franck Temporal : « *Les récents débats et inquiétudes exprimées par les élus dans la presse réunionnaise au moment de l'annonce de la disparition progressive des CES, CEC [contrats emploi consolidé] et de leur remplacement par les contrats d'avenir montrent à quel point les aides à l'emploi tiennent une place centrale dans l'opinion et dans l'économie des communes et des quartiers* » (2005:107).

Le jeu des solidarités publiques et privées

L'observation à La Réunion d'indicateurs aussi alarmants que ceux du chômage et du RMI et, en même temps, d'une relative cohésion sociale invite également à considérer le rôle et le poids des solidarités de proximité. Essentiellement configurées dans l'espace de la famille et du quartier, qui se confondent eux-mêmes très souvent (Pelletier, 1983), ces solidarités doivent beaucoup, elles aussi, à l'histoire sociale de l'île. Dans le contexte de pauvreté généralisée qui a longtemps prévalu dans cette société rurale, des pratiques d'échange et d'entraide ont toujours existé, la survie des individus et de leurs groupes d'appartenance étant en grande partie assurée sur la base de ces relations

(11) Ces questions sur les effets potentiels du RSA en terme de dérégulation du marché du travail se posent aussi bien pour le cas de la France métropolitaine que pour celui des DOM. On trouvera des réflexions relatives aux enjeux qui entourent la mise en œuvre du RSA dans le dossier « Réformer les minima sociaux » paru dans La vie des idées (Duvoux, 2008).

(12) Face au chômage de masse caractéristique de l'économie réunionnaise, l'État a consenti l'attribution d'un plus grand nombre d'emplois aidés comparé à la Métropole. À titre d'exemple, lors de leur création en 1990, les contrats emploi solidarité [CES] représentaient à La Réunion deux contrats d'insertion sur trois, soit une proportion dix fois plus importante qu'en Métropole. De même, alors que la population réunionnaise ne représentait que 1,2 % de la population française en 2000, elle se voyait attribuer 3 % de l'ensemble des emplois jeunes au plan national. Enfin, on peut noter le vote, le 25 juillet 1994, de la loi Perben destinée à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les DOM, laquelle aboutira à la création de nouveaux contrats aidés (contrats d'insertion par l'activité et contrats d'accès à l'emploi) en faveur des allocataires du RMI et des chômeurs de longue durée.

d'interconnaissance et d'interdépendance. Ainsi, la famille est traditionnellement le lieu de mise en œuvre de stratégies solidaires grâce à une forte cohabitation (13), celle-ci se déclinant alors souvent sous la forme d'une mise en commun des revenus de chacun ou, plus exactement, d'une redistribution des revenus en fonction des besoins de chacun. La famille représente ainsi une unité sociale suffisamment cohérente pour ne pas ou peu laisser place à l'exclusion. Les chômeurs, les personnes âgées ou les personnes handicapées sont très souvent prises en charge par un parent, ascendant, descendant ou collatéral selon les situations. Une enquête statistique effectuée en 1992 montrait à ce sujet que la moitié des allocataires du RMI était aidée par leur famille (dons et prêts monétaires, hébergement, produits alimentaires, transport, garde d'enfants...) et, inversement, la moitié d'entre eux était amenée à aider les leurs (Loewenhaupt, 1994).

Dix ans plus tard, les enquêtes ont conclu à leur tour à la forte interaction entre transferts publics et transferts privés, l'importance des revenus de redistribution ayant incontestablement favorisé l'exercice des obligations familiales. À l'instar de ces ménages (et davantage encore des cours réunionnaises, celles-ci ayant comme particularité de rassembler plusieurs ménages dans un même espace domestique) où parents, enfants et collatéraux perçoivent diverses prestations sociales (RMI, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés, assurance chômage, minimum vieillesse, etc.), la cohabitation des êtres et des revenus est sans nul doute une des stratégies essentielles développées par les populations créoles. On remarque aussi que les transferts privés s'exercent tout autant dans un quartier traditionnel que dans une cité HLM, les liens familiaux surpassant le plus souvent ces univers résidentiels contrastés. Ce sont plutôt la nature et l'intensité des aides qui varient d'un espace à l'autre, les logements sociaux de type appartement étant, par exemple, peu propices à l'hébergement là où l'habitat traditionnel et horizontal – avec son organisation en cour et la forte malléabilité de ses arrangements – permet l'accueil à tout moment d'un ou de plusieurs membres de la famille dépourvus de logement. *A contrario*, les contraintes posées par les nouveaux modes d'habiter caractéristiques des cités HLM auront contribué à la transformation des solidarités familiales et non pas à leur seule atomisation comme le suggère le présumé (trop) couramment mobilisé opposant le couple « tradition-solidarités » au couple « modernité-individualisme ».

En observant précisément la vitalité des solidarités privées telles qu'elles s'exercent aux côtés de la solidarité nationale, on peut dire de La Réunion qu'elle demeure une société intégrée malgré une situation de chômage de masse (Roinsard, 2007). Le jeu des solidarités publiques et privées permet de limiter considérablement les effets potentiellement déstructurants du chômage et des inégalités sociales en assurant l'intégration d'une fraction de la population provisoirement voire définitivement exclue de la condition salariale et des formes d'automatisation économique que permet cette condition.

Une nouvelle intégration dans la pauvreté et la dépendance

Mais on prend davantage encore la mesure des effets sociaux du RMI à La Réunion en se référant plus largement au modèle antérieur de l'intégration verticale et aux relations inégalitaires qui lui sont liées. Les entretiens menés auprès des allocataires démontrent, en effet, avec force combien la pauvreté demeure chez ces populations une condition sociale largement intériorisée. Elle n'est autre qu'un mode de vie, transmis de génération en génération, où l'on adapte sans cesse les fins aux moyens et les moyens aux fins. Comme l'illustrent les extraits suivants, cette culture de la pauvreté transparaît d'abord et de manière récurrente dans les témoignages des allocataires les plus âgés, mais aussi dans ceux des plus jeunes et notamment des jeunes mères de famille :

– « *Aujourd'hui ça va, pour moi ça va, mais seulement il faut savoir gérer ces choses. Il faut d'abord avoir appris à gérer ces choses depuis... avant d'être RMIste... c'est avoir appris à gérer son argent depuis... depuis les années 1955 au moins, comme mes parents, ils ont géré tout ça, dans la misère, et aujourd'hui quand on gagne 300 euros il faut toujours apprendre à gérer, comme si je vois une belle chemise, un beau pantalon, une belle paire de souliers et après ça j'ai plus rien à manger, ça sert à rien... Il faut vivre avec son temps mais aussi avec ses moyens. Il faut pas dépasser ses moyens. Il faut calculer, comme moi je calcule depuis longtemps* » (Louis, 55 ans, séparé).

– « *C'est vrai que... on vit juste avec le RMI, on vit juste... mais il faut savoir s'adapter. C'est sûr, si on s'adapte pas, après c'est vraiment un problème. Mais si on sait gérer l'argent avec le minimum, on peut faire grand* » (Flora, 22 ans, mère seule, un enfant).

– « *Il faut choisir, là de toute façon ils mettent des limites et il faut choisir : ou tu travailles et tu as quelque chose ou tu travailles pas et tu as rien, mais*

(13) Selon les données du recensement de la population de 1999, le nombre moyen de personnes par ménage était de 3,26 à La Réunion, contre 2,4 en Métropole. L'INSEE observe également que la cohabitation est davantage pratiquée dans les ménages comprenant un ou plusieurs allocataires du RMI. Dans ce cas, le nombre moyen de personnes par ménage est de 3,8 (INSEE, 2000).

il faut assumer ça. Bon comme moi j'ai assumé, j'ai assumé de ne rien avoir » (Davina, 22 ans, mère seule, deux enfants).

Sur la base de cette incessante adaptation, de la structuration de l'économie des pauvres autour du temps présent puis, en dernier lieu, d'une certaine résignation du groupe face à l'immobilité sociale dont il est sujet, certains traits de la pauvreté intégrée se sont ainsi reproduits sur fond de profondes mutations de la société réunionnaise. Ainsi, de même que l'on ne peut comprendre la reproduction de la pauvreté intégrée sans se référer à l'héritage d'une société de plantation inégalitaire par essence, on ne saurait comprendre pourquoi, aujourd'hui, la dépendance aux minima sociaux ne fait pas ou peu l'objet de stigmatisation dans la société créole sans en référer à l'histoire et à la fonction sociale du travail à La Réunion. Que l'on soit travailleur pauvre ou pauvre et assisté, la pauvreté renvoie pour beaucoup à un ordre social

sur lequel on a bien peu d'emprise, et au sein duquel les stratégies de survie dépendent avant tout du bon vouloir d'une autorité supérieure (hier le planteur, aujourd'hui l'État-providence). Les nouvelles formes d'intégration économique produites sous l'effet des transferts publics évoquent ainsi la transformation bien plus que l'émergence de relations de dépendance, avec l'avantage non négligeable de faire disparaître, pour ces populations qui l'ont connu, la contrainte du « travail de subsistance » et les formes de domination et d'humiliation qui lui étaient souvent liées. En ce sens, le RMI a incontestablement joué son rôle de revenu minimum d'insertion à La Réunion, mais selon des logiques d'appropriation qui renvoient à la culture et à l'histoire du travail dans la société réunionnaise. Ce minimum social a permis l'intégration d'un groupe social à la fois délaissé par l'économie rurale traditionnelle et exclu de la condition salariale dont seule une frange de la population est bénéficiaire.

Références bibliographiques

- Attias-Donfut C. et Lapierre N., 1997, *La famille providence. Trois générations en Guadeloupe*, Paris, La Documentation française.
- Benarrosh Y., 2000, « Les trappes d'inactivité à l'épreuve des faits », rapport pour le Commissariat général du Plan.
- Benoist J., 1984, *Paysans de La Réunion*, Aix/Paris, PUAM/CNRS.
- Benoist J., 1983, *Un développement ambigu. Structure et changement de la société réunionnaise*, Saint-Denis, Fondation pour la recherche et le développement de l'océan Indien.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Castel R., 1991, *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in *Face à l'exclusion, le modèle français* (sous la dir. de Donzelot J.), Paris, Le Seuil:137-168.
- Catteau C., Hautcœur J.-C. et Squarzoni R., 1992, *Le RMI à La Réunion : une famille sur quatre en bénéficie*, *Économie et Statistique*, n° 252:51-62.
- Daniel J. (dir.), Bruneteaux P., Kabile J., Lefaucheur N. et Rochais V., 2007, « Pauvreté, précarité et exclusion en Martinique : une approche qualitative », rapport pour le ministère de l'Outre-mer, janvier 2007.
- Donzelot J. (dir.), 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Le Seuil.
- Dubar C., 1996, *Socialisation et processus*, in *L'exclusion : l'état des savoirs* (sous la dir. de Paugam S.), Paris, La Découverte:111-119.
- Dubet F. et Vérérot A., 2001, *Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ?*, *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 3:407-436.
- Duvoux N. (coord.), 2008, « Réformer les minima sociaux », La vie des idées, <http://www.laviedesidees.fr/+Reformer-mes-minima-sociaux+.html>
- Ghasarian C., 2008, *Introduction à la complexité réunionnaise*, in *Anthropologies de La Réunion* (sous la dir. de Ghasarian C.), Paris, Éditions des archives contemporaines:11-21.
- INSEE, 1990, Tableau économique de La Réunion.
- INSEE, 1992, Tableau économique de La Réunion.
- INSEE, 2000, Tableau économique de La Réunion.
- INSEE, 2002, Tableau économique de La Réunion.
- Joseph I., 1984, *Le passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public*, Paris, Librairie des Méridiens.
- Lewis O., 1963, *Les enfants de Sanchez, autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard.
- Loewenhaupt C., 1994, « Les conditions de vie des bénéficiaires du RMI. Liens sociaux, services de proximité, habitat », Études et Synthèses, ODR, n° 20.
- Maison B., 1986, « Économie "informelle" en zone rurale défavorisée : les Hauts de l'île de La Réunion », thèse de troisième cycle de géographie, université d'Aix-Marseille III.
- Mintz S. W., 1991, *Sucre blanc, misère noire. Le goût et le pouvoir*, Paris, Nathan.
- Ottino P., 1977, « La promotion du milieu rural réunionnais », Saint-Denis, rapport d'évaluation des actions de l'Association pour la promotion du milieu rural.
- Outin J.-L., 2008, *Le RSA et la lutte contre la pauvreté*, in « Réformer les minima sociaux » (coord. par Duvoux N.), *La vie des idées*, <http://www.laviedesidees.fr/+Reformer-mes-minima-sociaux+.html>
- Parain C., 1996, *Au moins un travailleur non déclaré pour six salariés enregistrés*, *Économie de La Réunion*, n° 86:8-10.
- Paugam S. (dir.), 1996, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Pelletier J., 1983, « La Chaloupe. Stratégies individuelles et hiérarchie des réseaux », thèse de troisième cycle d'ethnologie, EHESS.
- Roinsard N., 2007, *La Réunion face au chômage de masse. Sociologie d'une société intégrée*, Rennes, PUR.
- Roinsard N., 2006, *Les transformations de l'intégration par l'emploi. Regards croisés : France métropolitaine-île de La Réunion*, *Sociologie du travail*, vol. 48, n° 2:159-174.
- Roinsard N., 2005, « Une sociologie des réaffiliations. Les effets sociaux du RMI à La Réunion », thèse de doctorat de sociologie, Université de Nantes.
- Temporal F., 2005, « Synthèse des études existantes sur la pauvreté à La Réunion », rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, préfecture de La Réunion, DRASS.
- Vogel C. (dir.), 1978, *Bidonvilles et cours, études de petits espaces urbains*, Saint-Denis, Centre de formation et de promotion professionnelle, Université de La Réunion.
- Wolff É., 1989, *Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de La Réunion*, Saint-Denis, ARCA/CIIRF, Université de La Réunion.